

REGLEMENT INTERIEUR 2017-2018

- ❖ Au-delà du cours d'essai gratuit, **l'engagement est annuel**, de septembre à juin.
- ❖ Toute année commencée est due en totalité.
Le paiement peut être effectué en trois chèques, **donnés au moment de l'inscription**. Ils seront remis en banque le 1^{er} jour de chaque trimestre.
- ❖ Possibilité de **cartes de 10 cours, nominatives, valables 4 mois et non cessibles**. Une fois la date de validité dépassée, les cours non pris seront perdus.
- ❖ Pour un meilleur fonctionnement de l'association et une meilleure qualité des cours, une pratique régulière est demandée.
- ❖ Pour les personnes s'inscrivant à l'année en cours d'année, le montant de la cotisation est calculé au prorata du nombre de cours restant.
- ❖ L'association n'est pas responsable des objets de valeur ou autres, perdus ou égarés sur les lieux du cours.
- ❖ Il y a en moyenne 11 séances par trimestre.
Pendant les vacances scolaires, les cours sont assurés la première semaine sur tous les sites : 4ème, 6ème et 16ème.
(Exception faite des vacances de Noël).
- ❖ **Les cours non pris dans l'année ne peuvent être ni reportés l'année suivante, ni remboursés, excepté pour des raisons médicales sérieuses sur présentation d'un certificat médical.**